



Le dispositif Ardan, accélérateur d'emploi et de valeur ajoutée

En 2009 et 2010, 238 entreprises et demandeurs d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont bénéficié du dispositif Ardan (Action régionale pour le développement d'activités nouvelles). Ce dispositif a eu un impact positif sur l'emploi et la valeur ajoutée des entreprises aidées. Plus grandes, plus jeunes et plus souvent présentes dans les services de l'information et de la communication, ces dernières étaient déjà dotées d'un fort potentiel. Le dispositif Ardan aura permis d'accélérer leur développement.

Jérôme Domens, Sébastien Novella, Insee

Le dispositif Ardan a une double finalité : donner vie à des projets contribuant au développement de l'entreprise bénéficiaire de l'aide (conquête d'un marché, innovation produit ou process, ouverture à l'export...) et pérenniser l'emploi du « pilote de projet », demandeur d'emploi venu compléter l'encadrement de ces entreprises le temps de la mission. Le dispositif a accompagné 238 entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2009 et 2010. Quel a été son impact (*encadré 1*) sur les performances des entreprises aidées en termes d'emploi et de valeur ajoutée ?

Un impact positif sur l'emploi et la valeur ajoutée

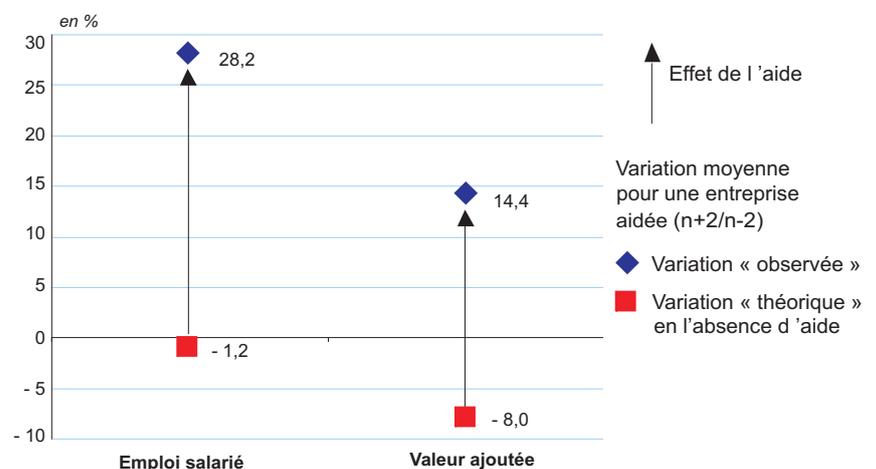
Le dispositif Ardan a favorisé la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée des entreprises qui en ont bénéficié en 2009 et 2010 en Paca : à secteur d'activité, ancienneté, taille et performances initiales comparables, l'emploi et la valeur ajoutée des entreprises aidées ont augmenté significativement davantage que ceux des entreprises qui n'ont pas reçu l'aide.

La variation de l'emploi d'une entreprise aidée entre l'année n-2 (deux ans avant l'aide) et l'année n+2 (deux ans après l'aide) est supérieure de 29 % en moyenne à ce qu'elle aurait été en l'absence d'aide, ce qui correspond à la

création de 2,8 emplois salariés supplémentaires en moyenne (*figure 1*). Ces 2,8 emplois supplémentaires sont obtenus dès l'année suivant son attribution, un écart qui se maintient deux ans après (*figure 2*).

1 Le dispositif Ardan a favorisé la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée

Effet moyen de l'aide entre les années n-2 et n+2 pour une entreprise aidée



Lecture : en moyenne, pour une entreprise aidée, l'emploi salarié a progressé de 28,2 % entre n-2 et n+2, n étant l'année d'attribution de l'aide. En l'absence d'aide, l'emploi aurait diminué de 1,2 %.
Sources : Insee Clap, Ficus, Fare ; Cnam Fichier des bénéficiaires Ardan

De même, la variation de la valeur ajoutée des entreprises aidées entre les années n-2 et n+2 est supérieure en moyenne de 22 % à ce qu'elle aurait été en l'absence d'aide. Deux ans après l'obtention de l'aide, celle-ci a ainsi permis à la valeur ajoutée des entreprises aidées de ne pas diminuer, malgré le contexte économique peu favorable. À la différence de son effet sur l'emploi salarié, l'impact de l'aide sur la valeur ajoutée continue de croître entre la première et la deuxième année suivant son attribution (figure 3).

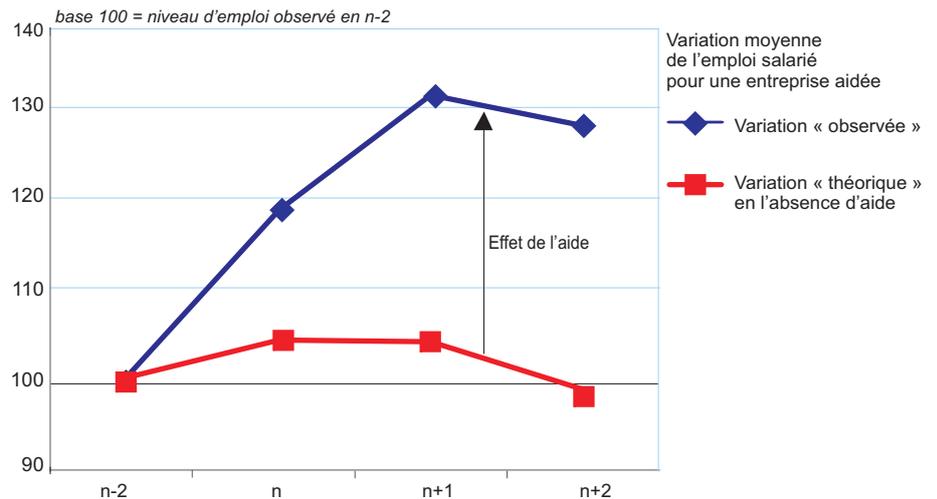
Des entreprises initialement plus grandes, plus jeunes et plus souvent dans les services

Au vu de leurs caractéristiques initiales, les entreprises bénéficiaires de l'aide Ardan en 2009 et 2010 en Provence-Alpes-Côte d'Azur disposaient d'un fort potentiel. Comparées aux entreprises régionales répondant aux mêmes critères d'éligibilité à l'aide (effectif inférieur à 50 salariés, 1 an d'ancienneté, hors administration publique...), elles ont en effet un profil spécifique (figure 4). Tout d'abord par leur dimension : elles sont de plus grande taille, que ce soit en termes d'effectifs (7,0 emplois salariés équivalent temps-plein en moyenne, contre 2,1 pour l'ensemble des éligibles non aidées) ou en termes de total de bilan (817 000 euros contre 312 000 euros en moyenne). Leur création est plus récente : 40 % d'entre elles ont été créées après 2005 (contre 30 %). Elles exercent également plus souvent leur activité dans le secteur des services de l'information et la communication (18 %, contre 2 %). Enfin, les entreprises aidées ont de meilleures performances l'année d'attribution de l'aide : elles réalisent en moyenne 1,5 million d'euros de chiffre d'affaires (contre 425 000 euros pour l'ensemble des entreprises éligibles non aidées) et 363 000 euros de valeur ajoutée (contre 136 000 euros).

Ces spécificités ont joué en faveur des entreprises aidées pour l'attribution de l'aide. En effet, trois caractéristiques accroissent significativement la probabilité pour une entreprise d'être bénéficiaire du dispositif Ardan (figure 5). Tout d'abord, plus l'entreprise est grande en termes d'effectif comme de bilan, plus grande sera sa chance d'être aidée. À l'inverse, comparativement aux entreprises créées après 2005, celles créées avant 1990 ont moins de chances de bénéficier de l'aide. La probabilité d'être aidé est également moindre chez les entreprises du commerce comparativement aux entreprises des services.

2 L'effet de l'aide Ardan sur l'emploi se ressent avant tout un an après son attribution

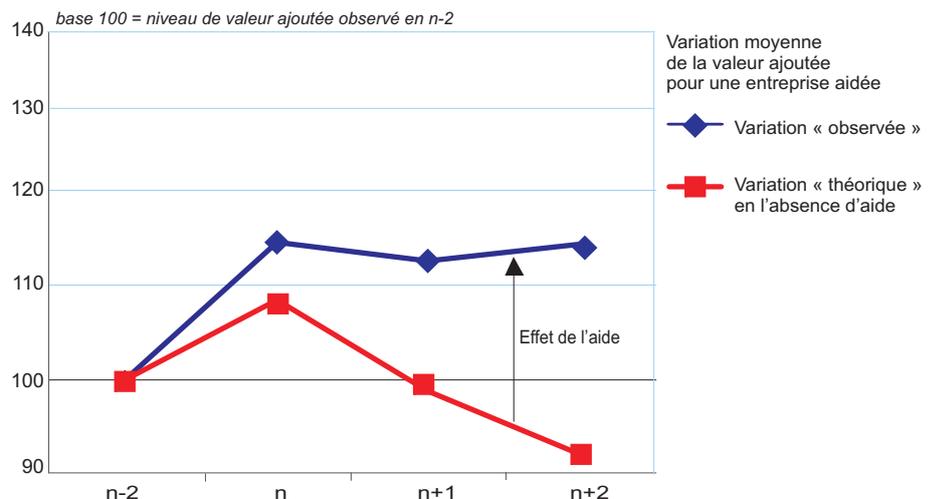
Variations observée et théorique de l'emploi salarié en équivalent temps plein pour une entreprise aidée



Note : la variation « théorique » de l'emploi salarié « en l'absence d'aide » pour une entreprise aidée est reconstituée à l'aide de l'évolution observée et de l'effet moyen de l'aide issu de la méthode du score de propension. L'évolution « observée » est une moyenne simple des évolutions observées de l'emploi au niveau de chaque entreprise (non pondérée par l'effectif des entreprises). Les évolutions présentées ici ne sont donc pas comparables aux statistiques conjoncturelles de l'emploi pour la même période en Paca. Sources : Insee Clap, Ficus, Fare ; Cnam Fichier des bénéficiaires Ardan

3 L'aide Ardan a permis à la valeur ajoutée de ne pas diminuer, malgré un contexte économique peu favorable

Variations observée et théorique de la valeur ajoutée pour une entreprise aidée



Note : la variation « théorique » de la valeur ajoutée « en l'absence d'aide » pour une entreprise aidée est reconstituée à l'aide de l'évolution observée et de l'effet moyen de l'aide issu de la méthode du score de propension. L'évolution « observée » est une moyenne simple des évolutions observées de la valeur ajoutée au niveau de chaque entreprise (non pondérée par le niveau de valeur ajoutée des entreprises). Sources : Insee Clap, Ficus, Fare ; Cnam Fichier des bénéficiaires Ardan

Encadré 1 - Évaluer une aide : un exercice complexe

Pour évaluer l'impact du seul dispositif Ardan, décrire simplement les performances moyennes des entreprises aidées n'est pas suffisant. En effet, leurs bons résultats sur la période ne sont pas nécessairement imputables à l'aide, mais peuvent simplement résulter de leur potentiel propre. Pour ne pas surévaluer l'effet de l'aide, il est donc nécessaire de « gommer » les spécificités des entreprises aidées, qui jouent sur leurs performances futures et sur leurs chances d'être aidées.

Pour mettre en évidence l'existence ou non d'un effet de l'aide, une analyse « toutes choses égales par ailleurs » est tout d'abord mise en œuvre : les performances des entreprises aidées sont comparées à celles des entreprises non aidées « à caractéristiques semblables » (ancienneté, secteur, taille...).

Chiffrer l'impact de l'aide nécessite d'aller encore plus loin, en reconstituant une situation « fictive » où les entreprises aidées ne l'auraient pas été. Pour chaque entreprise aidée, on sélectionne un certain nombre d'entreprises dont les chances d'être aidé étaient semblables. Ces entreprises « jumelles », nouveau groupe de comparaison, nous permettent de confirmer l'effet de l'aide et de le quantifier.

Un profil spécifique gage de meilleures performances

Le profil des entreprises aidées a contribué à leurs bonnes performances en termes d'emploi et de valeur ajoutée et ainsi à la réussite du dispositif. En effet, que les entreprises soient aidées ou non, leurs caractéristiques initiales ont une influence significative sur leurs performances économiques ultérieures. C'est le cas notamment de l'ancienneté et de la dimension de l'entreprise : plus une entreprise est jeune (ici créée après 2005) et petite au départ, plus le taux de croissance de l'emploi est élevé, qu'elle ait reçu l'aide ou non. Cela peut s'expliquer par le dynamisme des entreprises nouvellement créées qui entament leur premier cycle de développement. La variation du chiffre d'affaires entre les années n-2 et n-1 joue aussi positivement sur les évolutions de l'emploi et de la valeur ajoutée à l'horizon n+2. Enfin, le secteur d'activité compte aussi : emploi et valeur ajoutée à l'horizon n+2 augmentent davantage dans les services que dans l'industrie, la construction et le commerce. Au sein des services, une entreprise des services de l'information et de la communication a de meilleures performances.

Le dispositif Ardan aura donc permis d'accélérer la phase de développement d'entreprises qui se situaient déjà dans une dynamique de croissance. ■

4 Des entreprises aidées plus grandes, plus jeunes et plus souvent dans les services

Caractéristiques moyennes des entreprises l'année d'attribution de l'aide

Caractéristiques moyennes l'année d'attribution de l'aide	Entreprises aidées	Entreprises éligibles non aidées *
Nombre d'entreprises	238	158 414
Emploi (en équivalent-temps plein)	7,0	2,1
Chiffre d'affaires (en milliers d'euros)	1 537	425
Valeur ajoutée (en milliers d'euros)	363	136
Total du bilan (en milliers d'euros)	817	312
Répartition par ancienneté (en %)	100	100
Avant 1990	13	18
Entre 1990 et 2005	47	52
Après 2005	40	30
Répartition par secteur (en %)	100	100
Industrie et construction	21	28
Commerce	20	27
Information et communication	18	2
Services	41	43

* Entreprises éligibles aux critères de l'aide Ardan

Sources : Insee Clap, Ficus, Fare ; Cnam Fichier des bénéficiaires Ardan

5 L'aide Ardan a un effet positif sur la croissance de l'emploi et de la valeur ajoutée

Effets des caractéristiques initiales (deux ans avant l'aide) des entreprises et de l'aide Ardan sur la croissance entre n-2 et n+2 de l'emploi et de la valeur ajoutée, et la probabilité d'être aidé

Variable explicative	Variation de l'emploi	Variation de la valeur ajoutée	Probabilité d'être aidé
Aide	+	+	/
Variation de chiffre d'affaires entre n-2 et n-1	+	+	ns
Total du bilan en n-2	+	+	+
Emploi salarié ETP en n-2	-	/	+
Variation de l'emploi entre n-2 et n-1	/	+	/
Valeur ajoutée en n-2	/	-	/
Industrie et Construction	-	-	ns
Commerce	-	-	-*
Services de l'information et de la communication	+	+	+
Autres services	réf.	réf.	réf.
Création avant 1990	-	-	-*
Création entre 1990 et 2005	-	-	ns
Création après 2005	réf.	réf.	réf.

Lecture : l'obtention de l'aide influence positivement la croissance de l'emploi en équivalent temps plein et de la valeur ajoutée des entreprises, les autres caractéristiques étant fixées.

Note : toutes les modalités sont significatives au seuil de 1 %, sauf celles notées * (seuil de 10 %)

ns : non significatif / : variable absente du modèle réf. : modalité de référence

Sources : Insee Clap, Ficus, Fare ; Cnam Fichier des bénéficiaires Ardan

Encadré 2 - Le dispositif Ardan en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le dispositif Ardan - Action régionale pour le développement d'activités nouvelles - a accompagné 1 300 entreprises et demandeurs d'emplois de Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2003. Il vise à l'émergence et à la concrétisation de projets structurants dans le tissu des entreprises artisanales et des TPE/PME de la région. Il encourage ainsi la création de richesses et la création d'emplois pérennes. Peut en bénéficier toute TPE, PME, entreprise artisanale ou association en région Paca, de moins de 50 salariés, créée depuis plus d'un an, indépendante de groupes nationaux ou internationaux et financièrement et économiquement saine.

Trois objectifs

- Économique : favoriser la concrétisation de projets d'entreprise grâce à un appui lors de la prise de risque intrinsèque à l'action des entrepreneurs.
- Emploi : structurer l'encadrement nécessaire au développement des entreprises, en permettant à des demandeurs d'emploi « pilotes de projets » de mettre en œuvre ces projets afin de participer à la création de leur poste de travail.
- Compétences : développer la maîtrise des savoirs nécessaires à la conduite et au management d'un projet structurant.

La méthode

L'entreprise intègre un demandeur d'emploi sous le statut de « stagiaire de la formation professionnelle » pendant six mois et bénéficie d'un appui financier. Pendant ces six mois, le stagiaire a accès à une formation diplômante qui optimisera et améliorera ses compétences au bénéfice du projet de l'entreprise. De plus, un chéquier complémentaire de 1 500 euros TTC est à la disposition de l'entreprise pour financer une formation métier spécifique au projet. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce dispositif est cofinancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La participation à charge pour l'entreprise bénéficiaire est de 5 500 euros net pour les six mois (soit 917 euros/mois).

Trois groupes d'acteurs

- Le comité d'engagement, présidé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il fixe les orientations et les priorités sur la nature des projets des entreprises bénéficiaires et assure l'étude et la sélection du projet.
- Les réseaux des promoteurs locaux et de l'emploi. Les premiers détectent les entreprises et formalisent les projets avant qu'ils soient soumis au comité d'engagement. Les seconds accompagnent l'entreprise dans la sélection du pilote de projet.
- La cellule technique et pédagogique, assurée par le Cnam Paca (Conservatoire national des arts et métiers). Elle constitue et anime le réseau des promoteurs locaux. Elle instruit et présente les projets au comité d'engagement. Elle assure la formation des stagiaires avec le titre RNCP niveau III (Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise).

Encadré 3 - L'estimation de l'impact d'une aide

Échantillon des entreprises aidées et groupe témoin

L'échantillon des entreprises aidées est constitué des entreprises ayant bénéficié du dispositif Ardan en 2009 et 2010. Les cas particuliers risquant de biaiser l'analyse ont été retirés (bilans comptables incomplets, siège social hors Paca, entreprises aidées plusieurs fois...). Au final, cet échantillon se restreint à 92 entreprises aidées, pour lesquelles des données étaient disponibles pendant 5 années consécutives, avant et après l'obtention de l'aide. On s'intéresse ainsi à une période allant de deux ans avant l'attribution de l'aide, pour éviter les effets d'anticipation, jusqu'à deux ans après, pour explorer son impact à différents horizons temporels.

Le groupe témoin est construit en sélectionnant des entreprises de Paca pour lesquelles les mêmes données sur 5 ans sont disponibles, qui possèdent toutes les conditions d'éligibilité et présentent les mêmes grandes caractéristiques que les entreprises aidées. Ce groupe témoin est composé de 61 927 entreprises de la région.

Mettre en évidence l'impact de l'aide

Comparer « simplement » les performances moyennes des deux populations des entreprises aidées et non aidées n'est pas suffisant pour évaluer l'effet de l'aide. Les deux groupes d'entreprises ont des structures différentes, ce qui influence l'évolution des variables étudiées (ici l'emploi salarié et la valeur ajoutée).

Une première étape pour juger de l'effet du dispositif Ardan consiste à éliminer les différences de structure en raisonnant à caractéristiques identiques (secteur d'activité identique, taille d'entreprise égale, même âge, etc.). Cette estimation est obtenue par une régression linéaire de la performance des entreprises (la croissance de l'emploi salarié et de la valeur ajoutée) sur les caractéristiques retenues (deux ans avant l'attribution de l'aide) et une variable précisant l'obtention, ou non, de l'aide. Cette méthode nous permet ici de juger de l'existence probable d'un effet, de son sens (positif ou négatif) et de sa significativité. Cette méthode fait principalement l'hypothèse que l'ensemble des caractéristiques utiles pour sélectionner les entreprises aidées peuvent être observées.

Chiffrer cet impact

L'estimation proprement dite de l'effet de l'aide, le chiffrage de son impact, est effectué par appariement sur le score de propension. En pratique, les performances des entreprises aidées sont comparées à celles des entreprises non aidées qui ont une probabilité d'être aidée similaire au vu des caractéristiques observables retenues. Dans cette étude, les caractéristiques retenues sont le total du bilan, l'emploi salarié, la valeur ajoutée, l'âge de l'entreprise, son secteur d'activité deux années avant l'obtention de l'aide, ainsi que les variations d'emploi salarié et de chiffre d'affaires entre $n-2$ et $n-1$.

Les effets de l'aide tels que mesurés dans cette étude sont des effets moyens, relatifs aux entreprises effectivement aidées en 2009 et 2010. Ils ne sont pas généralisables à toute entreprise qui aurait été aidée au cours de la même période, ou à toute entreprise qui serait aidée à l'avenir.

Définitions

Le chiffre d'affaires représente le montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

La valeur ajoutée est le solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Le total de bilan reflète la situation patrimoniale de l'entreprise. Il est constitué à l'actif des immobilisations (matérielles, incorporelles, financières) et des affectations provisoires (stock, créances, trésorerie) et au passif des capitaux propres (capital social, réserves, résultat) et des dettes (financières, d'exploitation).

Sources

Les caractéristiques structurelles et financières des entreprises étudiées sont issues des bases de données Insee suivantes : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP 2007 à 2012), Fichier complet unifié de Suse (Ficus 2007), Fichier approché des résultats d'Esane (Fare 2008 à 2012). La liste des entreprises bénéficiaires du dispositif Ardan en Paca en 2009 et 2010 a été fournie par le Conservatoire national des arts et métiers - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor

Rédactrice en chef :

Claire Joutard

Crédits photos :

CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : juillet 2015

ISSN : 2274-8199 (version imprimée)

ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee - Cnam 2015

Pour en savoir plus

- Thanry J-P., « L'aide Ardan Développeur : emploi et valeur ajoutée stimulés », *Insee Économie Lorraine* n° 300, janvier 2013
- Chaillot P., Warzee C., « L'impact positif de l'aide Ardan s'est confirmé pendant la crise », *Pages de profils* n° 112, Insee Nord-Pas-de-Calais, août 2012
- Givord P., « Méthodes économétriques pour l'évaluation de politiques publiques », *Insee Documents de Travail* n° G2010/08, juin 2010
- Site internet du Conservatoire national des arts et métiers - Provence-Alpes-Côte d'Azur : <http://www.cnam-paca.fr/ardan>

